

COMPTE RENDU REUNION DU COMITE DIRECTEUR

14 JUIN 2004 à NEUWILLER

Membres présents:

- WIEDERKEHR Denis, Attenschwiller
- TROENDLE Catherine, Ranspach-le-Bas
- STRIBY Frédéric, Michelbach le Bas
- BUBENDORFF Catherine, Ranspach-le-Haut
- OTT Danièle, Leymen
- MULLER Antoine, Leymen
- BROGLIN André, Ranspach-le-Bas
- FELZHALB Bernard, Liebenschwiller
- MULLER Hubert, Liebenschwiller
- BROM Roland, Michelbach le Haut
- ROTH Fernand, Attenschwiller
- COULOT Michèle, Hagenthal-le-Haut
- MEYER Bernard, Hagenthal-le-Bas
- DREYER Bernard, Hagenthal-le-Haut
- UEBERSCHLAG Jean-Pierre, Président
- SCHMITT Fernand, Wentzwiller
- ESCALIN Alain, Neuwiller
- ZIMMERMANN Serge, Neuwiller
- UEBERSCHLAG Bernard, Knoeringue
- UEBERSCHLAG André, Knoeringue
- WOLGENSINGER André, Michelbach-le-Haut
- SIMON Gilbert, Wentzwiller
- DELMOND Max, Folgensbourg
- RATTE Emmanuel, Ranspach-le-Haut
- BAUMGARTNER Paul, Wentzwiller
- BADER Anita, Michelbach-le-Bas

Assistent:

- MIESCH Frédérique, Agent de Développement
- HOFFER Anne, Agent de Développement

Ordre du jour :

I/ Approbation du PV : 30 mars 2004 à Attenschwiller

II/ Commission Environnement :

- Lancement de l'appel d'offres - collecte du verre
- Fixation du montant de la redevance - 1^{er} semestre 2004
- Opération Petit Patrimoine

III/ Commission Services aux Communes

- Lancement de la consultation entretien de l'éclairage public
- Attribution du marché : étude de faisabilité du siège de la comcom

IV/ Commission Services aux Habitants

- Lancement de la consultation équipement de la salle multimédia itinérante
- Attribution du marché : étude de faisabilité deuxième crèche
- Deuxième crèche : décision de principe et autorisation de solliciter des subventions

V/ Commission Affaires Financières

- Prêt relatif à l'achat des terrains de la future ZAC d'Attenschwiller
- Ligne de trésorerie
- Décisions modificatives N°1, 2, 3 et 4 du budget principal

- Décision modificative n°1 du budget annexe ordures ménagères
- Approbation du compte administratif 2003
- Vote des reports et des affectations
- Approbation du compte de gestion 2003
- Marche à procédure adaptée : délégation au président

VI/ Coopération Intercommunale

- Approbation de la charte du Pays de St Louis

VII/ Divers

Monsieur Alain ESCALIN, Maire de Neuwiller, souhaite la bienvenue aux membres du Comité Directeur. Monsieur le Président s'associe aux salutations et remercie la municipalité de Neuwiller de son accueil.

I. Approbation du PV du Comité Directeur du 30 mars 2004 à Attenschwiller

Aucune autre remarque n'étant formulée, l'assemblée approuve à l'unanimité le procès verbal du Comité Directeur cité.

II. Commission Environnement

1. Lancement de la consultation - collecte sélective du verre

VU les explications données par Anne HOFFER, agent de développement,

VU le marché actuel de collecte du verre arrivant à échéance le 30 octobre 2004,

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à lancer l'appel d'offres relatif à la collecte sélective du verre sur le territoire de la Communauté de Communes,

CHARGE le Président de régler toutes les formalités nécessaires.

2. Fixation du montant de la redevance - 1^{er} semestre 2004

Il est rappelé que suite à la demande du percepteur, un budget annexe spécifique au service ordures ménagères a été mis en place en 2004. L'ensemble des dépenses afférentes à ce service doit être couvert par la redevance perçue auprès des usagers et les éventuelles subventions. La facturation du service se fera deux fois par an, en fonction du service rendu, soit en juillet et janvier. Les usagers seront prévenus de ces nouvelles modalités de facturation par le biais du magazine de la comcom. Le coût d'incinération a fortement augmenté en 2004 (passant de 57 à 89 euros HT la tonne). Toutefois, grâce à une stabilisation des déchets à traiter, aux négociations des marchés collecte sélective et déchets verts et à un nombre de ménages en évolution, l'augmentation reste limitée.

OUI les explications de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG,

OUI les explications de Anne HOFFER, Agent de Développement,

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs de la redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères pour le 1^{er} semestre 2004 comme suit :

	<i>Forfait mensuel ménage (€)</i>	<i>Part mensuelle par personne (€)</i>	<i>Total pour le 1^{er} semestre (€)</i>
<i>Etudiant</i>	5.00	1.60	39.60
<i>1 personne</i>	5.00	3.20	49.20
<i>2 personnes</i>	5.00	6.40	68.40
<i>3 personnes</i>	5.00	9.60	87.60
<i>4 personnes et +</i>	5.00	12.80	106.80
<i>Résidence secondaire</i>		17.80	106.80

3. Opération Petit Patrimoine

OUI les explications de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG,

OUI les explications de Anne HOFFER, Agent de Développement,

VU la Charte Intercommunale de Développement révisée, adoptée par le Comité Directeur le 25 septembre 2001, et notamment la fiche d'action n°1 "Soutien à de petites opérations de rénovation du petit patrimoine" du programme d'actions 2004 approuvé par le Comité Directeur le 30 mars 2004

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

AUTORISE la Communauté de Communes à prendre la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des cinq opérations de restauration du petit patrimoine suivantes :

- restauration de la tombe du prêtre Zanker à Wentzwiller
- restauration de la Chapelle des Ames Perdues à Leymen
- restauration d'une croix en métal située au cimetière de Knoeringue
- rénovation de la Croix des Missions située au cimetière de Hagenthal le Haut
- rénovation d'un calvaire datant de 1819 à Hagenthal le Haut

AUTORISE le Président à signer une convention de financement avec chacune des communes,

CHARGE le Président de régler toutes les formalités nécessaires.

III. Commission Services aux Communes

1. Lancement de la consultation entretien de l'éclairage public

Il est rappelé que le conseil a sollicité le bureau d'études BEREST pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour la passation de ce marché. Conformément au nouveau code des marchés public, il est précisé qu'un appel d'offres formalisé n'est pas nécessaire car le montant du marché sur 3 ans n'atteint pas 240 000 € HT. Il sera par conséquent procéder à une simple publication dans la presse de l'avis d'appel public à la concurrence suivie de la remise des offres.

VU les statuts de la Communauté de Communes Porte du Sundgau

OUI les explications de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG,

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à lancer la procédure en vue de la passation d'un marché de fournitures et de services à procédure adaptée après publication d'un avis d'appel à la concurrence dans un journal d'annonces légales

AUTORISE le Président Monsieur Jean-Pierre UEBERSCHLAG à engager la procédure de passation du dit marché ainsi que toutes les pièces utiles

CHARGE le Président de régler toutes pièces utiles

2. Attribution du marché : étude de faisabilité du siège de la Comcom

OUI l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG, précisant que le lancement de la consultation a été autorisé par délibération du comité directeur en date du 30 Mars 2004,

OUI les explications de Melle Frédérique MIESCH, agent de développement

VU les rapports de la Commission d'Ouverture des Plis réunie le 24 mai et le 14 juin pour l'examen des offres,

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché à procédure adaptée relative à l'étude de faisabilité du siège de la Communauté de Communes Porte du Sundgau avec la société SESA domiciliée à Thann pour un montant de 7980 € HT.

CHARGE le Président de réaliser toutes les formalités nécessaires

Il est rappelé que les options étudiées pour ce siège sont :

- l'école du centre village de Folgensbourg
- l'ancienne gare de Michelbach-le-Haut
- l'ancien restaurant « au soleil » de Hagenthal-le-Bas
- le terrain constructible situé près du stade de Folgensbourg

L'étude est d'une durée approximative de deux mois.

IV. Commission Services aux Habitants

1. Lancement de la consultation équipement de la salle multimédia itinérante

VU le programme d'actions de la charte de développement local des années 2002 et 2003 décidant de la réalisation d'une salle multimédia sur le territoire de la Communauté de Communes Porte du Sundgau

VU les travaux de la commission services aux habitants proposant le principe que l'espace multimédia soit itinérant dans les différentes communes membres et que les communes mettent à disposition les locaux pour accueillir l'espace

CONSIDERANT le coût de l'acquisition du matériel destiné au fonctionnement de l'espace multimédia itinérant

OUI les explications de Melle Frédérique MIESCH, agent de développement

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à lancer la procédure de passation d'un marché adapté relatif à l'équipement de la salle multimédia

CHARGE Monsieur le Président de régler toutes les modalités nécessaires.

Madame Troendle précise que suite aux travaux de la commission service aux habitants, la salle serait itinérante et se déplacerait dans les communes disposant d'une salle. L'objectif est de pouvoir proposer ce service à compter de la rentrée scolaire 2004.

2. Attribution du marché : étude de faisabilité deuxième crèche

OUI l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG, précisant que le lancement de la consultation a été autorisé par délibération du comité directeur en date du 30 Mars 2004,

OUI les explications de Melle Frédérique MIESCH, agent de développement

VU le programme d'actions 2004 de la Charte intercommunale de développement prévoyant la réalisation de cette étude et sollicitant le concours du Conseil Général pour son financement

VU les rapports de la Commission d'Ouverture des Plis réunie le 24 mai et le 14 juin pour l'examen des offres,

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché à procédure adaptée relative à l'étude de faisabilité de la crèche du bassin nord avec l'association ADAUHR pour un montant de 6000 € HT.

CHARGE Monsieur le Président de régler toutes les modalités nécessaires.

Il est rappelé que l'étude de faisabilité portera sur les possibilités de reconversion du bâtiment « Le raisin » en une crèche. La mission débutera début juillet et se poursuivra sur 3 mois.

3. Deuxième crèche : Décision de principe et Autorisation de solliciter des subventions

OUI l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG rappelant que la Communauté de Communes Porte du Sundgau a souhaité engager une politique de développement des services à la population

VU les attentes de la population en la matière, et notamment la liste d'attente de la crèche Tom Pouce de Hagenthal-le-Bas

CONSIDERANT les conclusions du Schéma départemental de la Petite Enfance établi par les services de la Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général du Haut-Rhin en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, préconisant la réalisation d'une deuxième crèche de 20 à 30 places sur notre territoire.

CONSIDERANT la réalisation de l'étude de faisabilité d'une crèche,

VU l'acquisition par la Communauté de Communes Porte du Sundgau de l'immeuble « Au raisin » sis à Ranspach-le-Bas

VU les différentes discussions à ce sujet qui se sont tenues lors de comité directeur, commissions services aux habitants, bureau ou directoire,

LE COMITE DIRECTEUR,

DECIDE du principe de réaliser une deuxième crèche d'une capacité de 20 à 30 places au nord du territoire intercommunal, sur les parcelles n°36, 37 et 38 section 1 de la commune de Ranspach le Bas,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions pour la réalisation de cette opération

CHARGE Monsieur le Président de régler toutes les modalités nécessaires.

V. Commission Affaires Financières

1. Prêt relatif à l'achat des terrains de la future ZAC d'Attenschwiller

OUI l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG rappelant que la Communauté de Communes Porte du Sundgau a décidé du principe de création d'une zone d'activités à Attenschwiller et qu'elle a entrepris l'acquisition de différents terrains

VU la délibération du comité directeur du 16 mars 2004 autorisant le Président à entreprendre les formalités nécessaires en vue d'obtenir la maîtrise foncière des terrains situés dans l'emprise de la future ZAC telle que délimitée dans le document d'urbanisme de la commune

VU l'avis de la Commission Finances proposant le recours à un prêt relais pour le financement de l'acquisition des terrains

VU les différentes propositions des organismes bancaires

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité

AUTORISE qu'un prêt relais soit conclu avec le Crédit Mutuel aux conditions suivantes :

- Prêt d'un montant de 100 000 €
- Durée du prêt : 3 ans
- Taux : EURIBOR +0.15
- Remboursement trimestriel des intérêts
- Remboursement du capital soit à terme, soit à n'importe quel moment sans frais.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles

2. Ligne de Trésorerie

OUI l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG

VU la délibération du 13 octobre autorisant la mise en place en place d'une ligne de trésorerie de 150 000 € auprès de la Caisse d'Épargne

VU la nécessité de disposer de trésorerie complémentaire

VU la proposition de la caisse d'Épargne de conclure un avenant en vue de porter le montant de la ligne à 200 000 € aux mêmes conditions que celles du contrat précédemment conclu, à savoir :

- taux d'intérêt : T4M +0.20 % où T4M est le taux moyen mensuel du marché monétaire
- durée d'ouverture de la ligne de trésorerie : 12 mois
- paiement trimestriel des intérêts
- versement des fonds 2 jours après réception de la demande

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir avec la Caisse d'Épargne au contrat n°08 5940200/02 du 22 octobre en vue de passer le montant de la ligne de trésorerie à 200 000 €

PRECISE que l'avenant portera l'échéance de l'actuelle ligne de trésorerie au 15 juin 2005

PRECISE que les frais d'avenant sont de 15 €

CHARGE Monsieur le Président de régler toutes les modalités nécessaires et de signer tous documents utiles

3. Décisions Modificatives 1-2-3 et 4 du budget principal

- Décision Modificative n°1.

OUI l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCLAG,

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

DECIDE d'effectuer les décisions modificatives suivantes sur la section Investissement du budget principal 2004 de l'EPCI :

- D 020 : Dépenses Imprévues Investissement : - 9 000 €

- D 16411: Emprunts en euros: 9 000 €

CHARGE le Président d'effectuer toutes les modalités nécessaires.

- Décision Modificative n°2.

OUI l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG expliquant que des transferts d'actifs et de dettes sont à réaliser suite à la mise en place du budget annexe relatif aux déchets ménagers,

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

DECIDE d'effectuer les décisions modificatives suivantes sur la section Investissement du budget principal 2004 de l'EPCI :

Désignation	Dépenses	Recettes
D 1641: Emprunts en Euros - Transfert dettes	62 815.00 €	
D 181 : Comptes de liaison : affectation - transfert actif	86 148.69 €	
R 181 : Comptes de liaison : affectation - Transfert dette		62 815.00 €
R 2158-10 : Tri sélectif - Transfert actif amorti		86 148.69 €
	148 963.69 €	148 963.69 €

CHARGE le Président d'effectuer toutes les modalités nécessaires.

- Décision Modificative n°3.

OUI l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG expliquant que des transferts de frais d'étude sont à réaliser suite à la demande de Monsieur le Percepteur,

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

DECIDE d'effectuer les décisions modificatives suivantes sur la section Investissement du budget principal 2004 de l'EPCI :

Désignation	Dépenses	Recettes
D 2158 : Autres matériels et Outillages	2 114.31 €	
D 2182 : Matériel de transport	2 114.32 €	
D 23138 : bâtiments divers	5 005.41 €	
D 23138-30 : accueil enfance - Hagenthal-le-Bas	8 342.35 €	
D 23157-20 : piste cyclable	5 005.41 €	
R 2031 : Frais d'étude		22 581.80 €
TOTAL	22 581.80 €	22 581.80 €

CHARGE le Président d'effectuer toutes les modalités nécessaires.

- Décision Modificative n°4.

OUI l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG expliquant que des communes ont décidé de déléguer à la Communauté de Communes Porte du Sundgau la maîtrise d'ouvrage pour la rénovation du petit patrimoine,

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

DECIDE d'effectuer les décisions modificatives suivantes sur la section Investissement du budget principal 2004 de l'EPCI :

Désignation	Dépenses	Recettes
D 458 111 : Travaux tiers	- 31 950.00 €	
D 458 112 : Travaux tiers KNOERINGUE	800.00 €	
D 458 113 : Travaux tiers HAGENTHAL LE HAUT	4 700.00 €	
D 458 114 : Travaux Tiers HAGENTHAL LE HAUT	8 450.00 €	
D 458 115 : Travaux Tiers LEYMEN	15 400.00 €	
D 458 116 : Travaux Tiers WENTZWILLER	2 600.00 €	
R 458 211 : Participation Tiers		- 31 950.00 €
R 458 212 : Participation Tiers KNOERINGUE		800.00 €
R 458 213 : Participation Tiers HAGENTHAL LE HAUT		4 700.00 €
R 458 214 : Participation Tiers HAGENTHAL LE HAUT		8 450.00 €
R 458 215 : Participation Tiers LEYMEN		15 400.00 €
R 458 216 : Participation Tiers WENTZWILLER		2 600.00 €
TOTAL	0.00 €	0.00 €

CHARGE le Président d'effectuer toutes les modalités nécessaires.

4. Décision modificative N° 1 - Budget annexe Ordures ménagères

OUI l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG expliquant qu'en 2004, la Communauté de Communes a mis en place un budget annexe lié au service des déchets ménagers,

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

DECIDE d'effectuer les décisions modificatives suivantes sur la section Investissement du budget annexe - déchets ménagers - 2004 de l'EPCI :

Désignation	Dépenses	Recettes
D 181 : Compte de liaison - Transfert dette	62 815.00 €	
D 2153 : Installations spécifiques - transfert actif	155 052.23 €	
R 1641 : Emprunts en Euros - transfert dette		62 815.00 €
R 181 : Compte de liaison - Transfert actif		155 052.23 €
TOTAL	217 867.23 €	217 867.23 €

CHARGE le Président d'effectuer toutes les modalités nécessaires.

5. Approbation du compte administratif 2003

VU les explications données par Monsieur le Président au Comité directeur,

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité des membres présents, sous la présidence de Monsieur Denis Wiederkehr, 1^{er} Vice-Président, Monsieur le Président ayant quitté la salle lors du vote

APPROUVE le Compte Administratif 2003 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Vue d'ensemble

Chap.	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (Prévisions)	CREDITS EMPLOYES (ou a employer)	
			Réalisations	Restes à réaliser
	TOTAL DEPENSES	1 526 412.01 E	1 238 048.93 E	0.00 E
011	Charges à caractère général	917 762.01	731 923.98	0.00 E
012	Charges de personnel	180 700.00	168 977.91	0.00 E
65	Autres charges gestion courante	296 00.00	285 131.66	0.00 E
014	Atténuation de produits	0.00	0.00	0.00 E
66	Charges financières	13 200.00 E	12 417.37 E	0.00 E
67	Charges exceptionnelles	10 500.00 E	562.37 E	0.00 E
022	Dépenses imprévues Fonct	3 000.00E		
68	Dotations aux amortissements	105 250.00E	105 139.65 E	
023	Virement à la sect° d'investis.	0.00E		
	TOTAL RECETTES	1 335 500.00 E	1 233 717.99E	0.00 E
70	Produits des services	644 000.00 E	528 035.04 E	0.00 E
73	Impôts et taxes	254 000.00 E	255 454.00 E	
74	Dotations et participations	436 300.00 E	450 116.76 E	0.00 E
75	Autres produits gestion courante	0.00 E	5.47 E	0.00 E
013	Atténuation de charges	200.00 E	0.00 E	0.00 E
76	Produits financiers	0.00 E	1.12 E	0.00 E
79	Transfert des charges	0.00 E	83.61 E	0.00 E
72	Travaux en régie	0.00 E	0.00 E	
77	Produits exceptionnels	1 000.00 E	21.99 E	0.00 E
78	Reprise sur amort et provisions	0.00 ^E	0.00 E	

	Mandats et titres Emis (col.1)	Résultat reporté N-1 (col.2)	CUMUL SECTION =(col.1+2)
Dépenses	I 1 304 152.94 E	D002 0.00 E	1 304 152.94 E
Recettes	II 1 233 717.99 E	R002 190 912.01 E	1 424 630.00 E

SECTION D'INVESTISSEMENT - Vue d'ensemble

1) RECAPITULATION - TOTAL DEPENSES DE LA SECTION

Nature	Crédits ouverts Prévision	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12
Total	982 750.19 E	540 612.74 E	162 640.00 E
Dépenses d'équipement	833 580.00 E	446 474.01 E	129 020.00 E
Opérations individualisées	449 000.00 E	161 239.94 E	29 830.00 E
Opérations non individualisées	384 580.00 E	285 234.07 E	99 190.00 E
45. Op. pour compte de tiers	73 050.00 E	46 525.17 E	26 500.00 E
Dépenses financières	49 620.19 E	21 587.90E	7 120.00 E
Opérations réelles	28 900.00 E	21 587.90E	7 120.00 E
020 Dépenses imprévues	20 720.19 E		
Op. d'ordre de section à section	0.00 E	0.00E	
Op. d'ordre à l'int. de la sect°	26 500.00 E	26 025.66 E	
001 Solde d'ex. reporté	0.00 E	0.00E	

2) RECAPITULATION - TOTAL RECETTES DE LA SECTION

Nature	Crédits ouverts Prévision	Titres émis	Restes à réaliser
Total	982 750.19 E	708 123.92 E	96 000.00 E
Recettes d'équipement (sf 138)	577 640.00 E	377 948.28 E	53 000.00 E
13 Subventions d'investissement	435 640.00 E	377 948.28 E	53 000.00 E
16 Emprunts et dettes assimilées	142 000.00 E	67 000.00 E	0.00 E
45. Total op. pour compte tiers	73 050.00 E	47 417.54 E	26 500.00 E
Recettes financières	187 985.00E	138 657.74 E	16 500.00 E
Opérations réelles (sauf 1068)	82 735.00E	33 518.09 E	16 500.00 E
1068 Affectations	0.00E	0.00 E	
Op. d'ordre de section à section	105 250.00E	105 139.65 E	
Op. d'ordre à l'int. de la sect°	46 500.00E	46 525.17 E	
001 Solde d'ex. reporté	97 575.19 E	97 575.19 E	

	TOTAL REALISATIONS	SOLDES D'EXECUTION		RESTES A REALISER
		N-1 reporté	N(total cumulé)	
DEPENSES	540 612.74 E	0.00 E	540 612.74 E	162 640.00 E
RECETTES	610 548.73 E	97 575.19 E	708 132.92 E	96 000.00 E
SOLDE	69 935.99 E		167 511.18 E	- 66 640.00 €

CHARGE le Président de toutes les modalités nécessaires pour rendre exécutoire la présente délibération.

6. Vote des reports et affectations

VU les explications données par Monsieur le Président au Comité directeur,

VU la délibération approuvant le compte administratif 2003 du budget principal de l'EPCI

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter en excédent de fonctionnement R 002, la somme de 120 477.06 €

DECIDE d'affecter en excédent d'investissement R 001, la somme de 167 511.18 €

PRECISE que compte tenu des restes à réaliser, l'excédent d'investissement net sur l'exercice s'élève à 100 871.18 € et que cette somme sera à répartir sur des futurs travaux et sur le service ordures ménagères. Par ailleurs, l'excédent de fonctionnement comprend un excédent du service Ordures ménagères à reporter.

PRECISE que les restes à réaliser de la section investissement s'élèvent à : 96 000 € pour les recettes et 162 400 € pour les dépenses

CHARGE le Président de toutes les modalités nécessaires pour rendre exécutoire la présente délibération

7. Approbation du compte de gestion 2003

OUI l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG expliquant que le compte de gestion transmis par les services de la Perception est conforme à la balance et au compte administratif de l'EPCI

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2003 transmis par les services de la Perception

CHARGE le Président d'effectuer toutes les modalités nécessaires.

8. Marché à procédure adaptée : délégation au président

Oui l'exposé de Monsieur le Président, Jean-Pierre UEBERSCHLAG

Oui l'exposé de Mademoiselle Frédérique Miesch, agent de développement

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22

VU la loi N°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractères économiques et financiers -MURCEF-

VU le décret 2003-301 du 2 avril 2003 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales fixant la liste des pièces justificatives exigées par les comptables avant de procéder au paiement d'une dépense,

VU le décret 2004-15 portant Code des marchés publics et sa circulaire d'application du 7 janvier 2004,

CONSIDERANT la nécessité de simplifier et d'accélérer la gestion des affaires de la communes, et la demande du comptable public dans ses courriers du 23 janvier et 28 avril 2004.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

LE COMITE DIRECTEUR

DONNE délégation à Monsieur le Président, et ce pour la durée du mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de

fournitures et de services dont le montant est inférieur ou égal à 8 000 € Ht, et lorsque les crédits sont inscrits aux budgets de la collectivité

PRECISE, conformément à l'article L 2122-23 du CGCT que le Président rendra compte des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée ci-dessus au comité directeur, au moins une fois par trimestre

VI. Coopération Intercommunale

L'approbation de la charte du Pays est repoussée à la prochaine séance du comité directeur, afin de permettre aux conseillers de prendre connaissance des modifications exactes qui ont été apportées par le conseil de développement.

VII. Divers

Les communes ont été destinataires d'un courrier émanant des services fiscaux relatifs à la numérisation du cadastre. Ce courrier sera étudié par les services de la Comcom afin qu'une réponse puisse être apportée.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune remarque n'étant formulée, le président clôt la séance à 20h30 et propose aux participants de boire le verre de l'amitié offert par la municipalité de Neuwiller.